

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT - REGION DE LA  
GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE  
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE GUADELOUPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

Séance du : 30 juin 2025  
Première convocation : 23 juin 2025  
Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS2025-06-81/5**

**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2025**

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	<b>LISTE DES DELEGUES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>XREPRESENTE S PAR</b>
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)		X	
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)		X	
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)		X	M. Alain LEON
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Délégué)		X	Mme Nicole SINIVASSIN
11	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
13	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)		X	
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)		X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Délégué)	X		
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
22	M. Guy LOSBAR (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame M. GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



## LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** le budget supplémentaire au *budget assainissement non collectif* et ses annexes (cf. annexe).

**Considérant l'exposé de Monsieur le Président :**

Le budget supplémentaire a pour principal objectif de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de prendre en compte des opérations nouvelles en fonctionnement et investissement. Il constitue une décision de reports des résultats et restes à réaliser de l'exercice précédent.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion du Budget de l'Assainissement Non Collectif 2024 a permis l'arrêté des comptes.

Cet arrêté permet de dégager :

- Un résultat cumulé excédentaire de **64 148,14 €**
- Un solde cumulé de la section d'investissement de **55 259,43 €**

Le budget supplémentaire 2025 du budget assainissement non collectif va permettre :

- De procéder au report des restes à réaliser du compte administratif 2024 ;
- De mettre en œuvre la décision d'affectation du résultat du compte administratif 2024 ;
- De procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

### **Section de fonctionnement**

Dans le cadre du budget supplémentaire, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 dont le montant s'élève à **64 148,14 €** et s'établit comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter	64 148,14 €
couverture deficit investissement	- €
Disponible pour affection fonctionnement	64 148,14 €
RAR Recette	- €

Décision d'affectation :	64 148,14 €
sur chapitre 011	53 482,92 €
sur chapitre 012	- €
sur chapitre 65	- €
sur chapitre 66	9 148,14 €
sur chapitre 67	- €
sur chapitre 68	- €
sur chapitre 023	- €
sur chapitre 042	- €
sur RAR chap 011	1 517,08 €
sur RAR chap 012	- €
<b>EXEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1068)</b>	- €

### Section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées par les restes à réaliser en recette, l'excédent de fonctionnement capitalisé, l'emprunt et le virement de la section de fonctionnement qui permettent d'assurer la couverture des restes à réaliser en dépense et des ajustements pour un montant de 55 259,43€.

<b>RECETTES INVESTISSEMENT (A)</b>	55 259,43 €
RAR RECETTES	- €
SOLDE EXECUTION POSITIF	55 259,43 €
SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS RECUES	- €
EXEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1068)	- €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
EMPRUNTS COMPLEMENTAIRES	- €
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT (B)</b>	55 259,43 €
RAR DEPENSES	4 254,86 €
EMPRUNTS COMPLEMENTAIRES	- €
SOLDE EXCUTION NEGATIF	- €
SUBVENTION D EQUIPEMENTS VERSES	- €
DEPENSES IMMOBILISATIONS	51 004,57 €
<b>CREDITS DISPONIBLES INVESTISSEMENT (A-B)</b>	- €
<b>AJUSTEMENTS SUR OPERATIONS</b>	- €
<b>RELIQUAT DISPONIBLE</b>	- €

L'équilibre du budget supplémentaire s'établit en dépense et en recette à un montant de : 119 407,57€

**EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
PAR CHAPITRE**

	BUDGET PRIMITIF 2025	Ajustement après BP	BS 2025 RAR 2024	BS 2025 RESULTAT 2024	BS 2025 Ajustements	BS 2025	TOTAL BUDGET 2025
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>594 225,30</b>	- €	- €	<b>64 148,14 €</b>	- €	<b>64 148,14 €</b>	<b>658 373,44 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	0,00			64 148,14 €		64 148,14 €	64 148 €
013 Atténuation de charges	2 000,00					- €	2 000,00 €
70 Produits des services	380 000,00		- €			- €	380 000,00 €
74 dotation et participations	0,00					- €	- €
75 autres produits de gestion courante	0,00					- €	- €
76 Produits financiers	0,00					- €	- €
77 Produits exceptionnels	180 000,00					- €	180 000,00 €
78 Reprise sur amortissements et provisions	32 225,30					- €	32 225 €
041 - Recettes opération d'ordre	0,00					- €	- €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>594 225,30</b>	- €	<b>1 517,08 €</b>	- €	<b>62 631,06 €</b>	<b>64 148,14 €</b>	<b>658 373,44 €</b>
011 Charges à caractère général	317 000,00	0,00	1 517,08		53 482,92	55 000,00	372 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00				0,00	0,00	230 000,00
014 Atténuation de produits	0,00					0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00					0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00				0,00	2 000,00
66 Charges financières	10 000,00	0,00			9 148,14	9 148,14	19 148,14
67 Charges exceptionnelles	0,00					0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00					0,00	0,00
68 - Dotations aux provisions	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
042 - dépenses opérations d'ordre	35 225,30				0,00	0,00	35 225,30
<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>35 225,30</b>	- €	- €	<b>55 259,43 €</b>	- €	<b>55 259,43 €</b>	<b>90 484,73 €</b>
R001 - résultat d'investissement	0,00			55 259,43		55 259,43	55 259,43
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00			0,00		0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00					0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00		0,00			0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00					0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00					0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00					0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00					0,00	0,00
021 - Virement à la section de fonctionnement	0,00					0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 225,30				0,00	0,00	35 225,30
041 - Opérations patrimoniales	0,00					0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>35 225,30</b>	- €	<b>4 254,86 €</b>	- €	<b>51 004,57 €</b>	<b>55 259,43 €</b>	<b>90 484,73 €</b>
D001 - Solde section d'investissement	0,00		0,00			0,00	0,00
10 dotations, fonds divers et réserve	0,00					0,00	0,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13 Subventions d'investissement versées	0,00					0,00	0,00
16 - Remboursement d'emprunt	32 225,30			0,00		0,00	32 225,30
20 Immobilisations incorporelles	0,00		4 254,86		20 000,00	24 254,86	24 254,86
204 subvention d'équipements versées	0,00	0,00				0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	3 000,00				31 004,57	31 004,57	34 004,57
23 Immobilisations en cours	0,00					0,00	0,00
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00					0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00					0,00	0,00
041- dépense d'ordre Investissement	0,00					0,00	0,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>629 450,60</b>	- €	- €	<b>119 407,57 €</b>	- €	<b>119 407,57 €</b>	<b>748 858,17</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>629 450,60</b>	0,00	<b>5 771,94</b>	0,00	<b>113 635,63</b>	<b>119 407,57</b>	<b>748 858,17</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>629 450,60</b>	0,00	0,00	<b>119 407,57</b>	0,00	<b>119 407,57</b>	<b>748 858,17</b>

**Le Comité Syndical,**  
**Oui le rapport de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :**

<b>VOTE : NOMBRE DE VOIX : 18</b>		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
16	0	2

**ARTICLE 1 : DE VOTER** le *budget supplémentaire assainissement non collectif* - Exercice budgétaire 2025 du SMGEAG :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre pour la section d'investissement

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le *budget supplémentaire assainissement non collectif* du Syndicat comme suit :

		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2025	0,00	62 631,06
	Reste à réaliser de 2024	0,00	1 517,08
	Résultat de fonctionnement 2024 reporté	64 148,14	0,00
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>64 148,14</b>	<b>64 148,14</b>
Section d'investissement	Crédits votés en 2025	0,00	51 004,57
	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
	Reste à réaliser de 2024	0,00	4 254,86
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 259,43	0,00
	<b>TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT</b>	<b>55 259,43</b>	<b>55 259,43</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>119 407,57</b>	<b>119 407,57</b>

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Maddly GARGAR

Le Président

Ferdy LOUISY

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

